



Conseil Municipal du 30 mars 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/29

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 19
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-
JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Grégory BENOIT,
Christian TETARD, Céline RICHARD, Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC,
Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER, par André BOURDON
Chimina Kossiva NEGLOKPE, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Céline RICHARD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L
2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant
délégation au Maire, Monsieur le Maire Philippe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions
prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

2023-05 : de signer avec la société CENTAURE SYSTEMS dont le siège social est situé ZI
N°1 62290 NOEUX-LES-MINES, un contrat proposant l'accès illimité au serveur web pour
l'utilisation du panneau d'information lumineux situé sur le parking de la gare pour une durée
de deux ans renouvelables. Le montant annuel de la redevance est de 178,80 € HT, soit
214,56 € TTC.

2023-06 : de signer un marché ayant pour objet la réalisation de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux (Hors compétence CAVP), avec l'entreprise STPE dont le siège est situé : 20, avenue du Fief – 95310 – SAINT OUEN L'AUMONE. La prise d'effet du marché est fixée au 9 février 2023, pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois. Le montant annuel du marché est compris entre 100 000 euros HT minimum et à 700 000 euros HT maximum.

2023-07 : de signer un bail locatif pour le logement n° 5 de 54,25 m², situé au deuxième étage du bâtiment communal situé 7 B rue Albert Marquet. Le bail est conclu pour une durée de six années, à compter du 20 février 2023. Le loyer mensuel hors taxes et hors charges est fixé à 600 €.

2023-08 : de reconduire le contrat d'abonnement avec la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour le module bureautique E- PARAPHEURS.COM, pour une durée de 3 ans. Le montant annuel de l'abonnement est de 790 € HT soit 948 € TTC.

2023-09 : de fixer le tarif d'entrée au Bal des Collégiens qui se tiendra le samedi 18 mars 2023 de 19H à 23H30, dans le préau de l'école Aristide Briand à 5 € par participant.

2023-10 : de fixer le tarif de location de la salle Paulette Arragon, sise rue Marcellin Berthelot à La Frette-sur-Seine pour la deuxième journée consécutive à 300 €, et fixe le montant de la caution à 300 €.

2023-11 : de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, au titre du programme DSIL 2023, des subventions au taux plafonné de 40 % du coût hors taxes, soit 107 129,98 € pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de la mairie, du dojo ainsi que de l'école élémentaire Aristide Briand, et l'équipement de la bibliothèque, du dojo et du stand de tir en luminaires LEDS,

2023-12 : de signer le contrat avec la société Bureau Véritas dont le siège social est situé : Le Triangle de l'Arche, 8 cours du Triangle, CS 20098 à Puteaux 92800 pour la vérification quinquennale d'un ascenseur. Le montant global HT est de 310,00 €, soit 372,00 € TTC.

2023-13 : de signer le contrat avec la société Bureau Véritas dont le siège social est situé : Le Triangle de l'Arche, 8 cours du Triangle, CS 20098 à Puteaux 92800 pour les vérifications périodiques règlementaires des installations techniques. Le montant global des prestations est de 4 970 € HT, soit 5 964 € TTC.

2023-14 : de signer le contrat avec la société Bureau Véritas dont le siège social est situé : Le Triangle de l'Arche, 8 cours du Triangle, CS 20098 à Puteaux 92800 pour la vérification périodique des installations de gaz du restaurant scolaire. Le montant global HT des prestations est de 300 € HT, soit 360 € TTC.

2023-15 : de signer un contrat avec la société LOGITUD Solutions, dont le siège social est situé ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher – 68200 Mulhouse, pour la maintenance du logiciel Municipol pour la gestion de la Police Municipale. Le montant annuel est de 498,54 € H.T. Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2023-16 : de reconduire le contrat d'abonnement au coffre-fort électronique sécurisé E-STOCKAGE-SECURISE.COM de 3 GO, avec la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour, pour une durée de 1 ans à partir du 3 janvier 2023. Le montant annuel de l'abonnement est de 150 € HT / AN / GO soit 450 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Céline RICHARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230330-D-2023-29-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

